



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le cinq septembre, le Conseil Municipal de la Commune de NOYELLES LES SECLIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Henri LENFANT, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 30 août deux mil dix-neuf, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Conseillers Municipaux en exercice :

Présents : H.LENFANT/ M.LEGRAND/ C.NEIRYNCK /M.DUPRE/ S. ROLAND/ D.BLANCHART/ J-L.CARON / A.DUBOIS.

Excusés : A. GRISET pouvoir donné à A. DUBOIS / H. SERGEANT pouvoir donné à H. LENFANT / G.CUVILLIER pouvoir donné à M. LEGRAND.

Absents : V.COINE / C.MARCHAND / D.PETIT.

➤ **Désignation du secrétaire de séance.**

Monsieur Le Maire propose de désigner Monsieur Dominique Blanchart, secrétaire de séance, qui accepte.

➤ **Approbation du compte rendu de la réunion du 25 juin 2019.**

REALISATIONS DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL :

Monsieur Le Maire commente les manifestations et fêtes qui ont animé la vie du village depuis le dernier Conseil. La Fête du village du samedi 29 juin avec une bonne affluence, participation et ambiance et la participation des associations qui ont animé des stands de jeux et d'adresse. Près de 300 repas ont été pris par les participants. Monsieur Le Maire cède la parole à Michèle Legrand, Maire adjointe, qui rend compte du feu d'artifice le 13 juillet et de la commémoration lors de la fête nationale du 14 juillet. Il donne ensuite la parole à Christelle Neiryndck qui exprime la réussite des centres de loisirs pour l'enfance et la jeunesse ainsi que la fête de fin de centres qui a ponctué le 26 juillet, un mois varié et festif. Elle explique enfin le séjour à Marseille des adolescents qui ont pu vivre une semaine exceptionnelle.

DOSSIER A ETUDIER :

Adhésion nouvelles communes au SIAN SIDEN.

Monsieur Le Maire parcourt la délibération coutumière au Conseil et procède au vote pour son approbation.

Délibération votée à l'unanimité par 11 voix pour.

Autorisation donnée à Monsieur Le Maire pour signer les marchés du CAM2.

Monsieur le Maire rappelle le projet prévoyait initialement une budget ne devant pas dépasser 5,4 millions TTC hors démolition et achat des terrains. Suite à un premier appel d'offres et ouverture de plis le 17 juin 2019, il s'avérait que le montant total des travaux s'élevait à 6 millions €. Le marché était déclaré infructueux en raison de ce dépassement de budget et en raison de certains lots non répondus ou insuffisamment répondus par les entreprises. La décision a donc été prise afin de rester dans l'enveloppe budgétaire d'effectuer des arbitrages et de relancer l'appel d'offre sur cette base. Suite à la réunion de l'ACT le 26 août 2019, il est présenté aux élus le tableau récapitulatif des propositions de la maîtrise d'oeuvre après analyse.

TABLEAU MAPA 2019-002 : CONSTRUCTION CAM2

N°	Lot	Entreprise proposée	Montant HT

1	GROS ŒUVRE - CHARPENTE	RAMERY	1 253 349.21 €
2	ETANCHEITE - COUVERTURE - BARDAGE	COEXIA	176 086.12€
3	MENUISERIES EXTERIEURES	HORIZON	234 171.00 €
4	SERRURERIE	LOISON	56 889.00 €
5	CLOISONS - PLATRERIE - FAUX PLAFONDS	SIMPLIFOR	65 051.99 €
6	MENUISERIES INTERIEURES BOIS	ALEXANDRE	217 321.77 €
7	CARRELAGE -FAIENCE	ARDECO	31 480.00 €
8	REVETEMENTS DE SOLS - PEINTURE	PIQUE & FILS	97 800.00€
9	CVC - PLOMBERIE - SANITAIRE	EIFFAGE CLEVIA	251 000.00 €
10	ELECTRICITE	SCATEL	150 414.75 €
11	EQUIPEMENTS SPORTIFS	NC	NC
12	VRD - ESPACES VERTS	VATP	375 827.51 €
TOTAL GLOBAL HT ENTREPRISES PROPOSEES =			2 909 391.35 € HT
<i>Rappel montant estimation MOE DCE =</i>			<i>3 000 000.00 € HT</i>

Pour la première phase des travaux, le budget s'établit à un montant de 2 909 391, 35 € HT. Intégrant l'estimation de la deuxième phase des travaux, le budget global s'élève à 5 millions € TTC.

Le marché de travaux N° 2019 002 a fait l'objet d'un appel d'offres par le maître d'œuvre. Il convient désormais d'autoriser Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces de ce marché à procédure adaptée type MAPA pour toute la durée des travaux du nouveau CAM.

Délibération votée à l'unanimité par 11 voix pour.

Délibération complémentaire pour frais d'acquisition du terrain CAM2.

Dans le cadre du projet CAM2, l'acquisition des terrains était encadrée par la délibération N° 10-2018-BL-HL en date du 5 mars 2018.

Or, les surfaces ayant été initialement budgétisées, ne correspondent pas au contenant réellement prévu en acquisition suite au permis de construire purgé le 9 février 2019. Il convient donc de procéder à la décision modificative suivante :

Section d'investissements : Compte 2111 Achat de terrains
Opération 112 « Nouveau CAM » pour un montant de 2900 €.

Délibération votée à l'unanimité par 11 voix pour.

Tarifs pour les accompagnants lors des sorties et banquets des aînés.

Lors des sorties et banquets, certaines personnes accompagnantes ne peuvent bénéficier de la gratuité.

Il est proposé à l'assemblée :

- de décider la gratuité pour les membres du conseil municipal qui n'auraient pas l'âge requis.
- de fixer à 50% la participation des conjoints et conjointes des participants qui n'auraient pas 65 ans.
- de fixer au tarif plein le prix du repas aux accompagnants hors conjoints.
- De dire que cette dépenses sera imputée sur les crédits ouverts au budget de l'année en cours et les recettes enregistrées sur la régie « festivités diverses »

Monsieur Alain Dubois fait remarquer que les émoluments du Maire et des élus bénéficiant d'indemnités de fonction d'élu, pourraient payer les sorties et banquets. Monsieur Le Maire lui répond que la mobilisation des léus étant parfois difficile, il maintient et demande au conseil de maintenir cette gratuité.

Délibération votée à l'unanimité par 11 voix pour.

Délibération pour embauche de contractuels, accroissement d'activité.

Monsieur Le Maire explique que le recours à des contrats à durée déterminée nécessite de délibérer à chaque renouvellement ou embauche.

Il propose donc au Conseil de voter en application de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 2°, une délibération annuelle en prévision des surplus d'activités.

Il est en effet nécessaire de renforcer les services écoles, enfance-jeunesse, administratifs et techniques, (*centres de loisirs, remplacements personnel permanent en longue maladie, congés maternité, disponibilité pour raisons personnelles, mise à disposition, inscriptions importantes aux centres de loisirs*) pour la période du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020.

Délibération votée à l'unanimité par 11 voix pour.

Autorisation donnée à Monsieur Le Maire de signer le contrat de prêt pour le CAM2

Monsieur le Maire présente le plan de financement du nouveau CAM :

Dépenses d'investissement

Achat de terrains + frais d'acquisition	=	346 640 €
Construction du bâtiment	=	4 980 000 €
Démolition CAM 1 et Atelier	=	105 000 €

Recettes d'investissements

Apports fonds propres	=	2 059 640 €
FCTVA	=	836 000 €
Subventions signées.	=	936 000 €

Emprunt

Montant à emprunter 25 ans	=	1 450 000 €
Prêt à taux zéro 10 ans	=	150 000 €

Montant annuel de remboursement 10 ans = 79 363 €

Montant annuel de remboursement 15 ans = 64 363 €

Trois banques ont été consultées.

COMPARATIF ETABLISSEMENTS BANCAIRES

	LA POSTE	CREDIT AGRICOLE	CAISSE D'EPARGNE
Montant emprunt	1 450 000 €	1 450 000 €	1 450 000 €
Durée	25 ans	25 ans	20 ans
Taux intérêt annuel	0,84%	0,87%	1,43%
Frais dossier	1 450 €	1 450 €	2 900 €
Échéance	16 090,91 €	16 149,69 €	20 872,41 €
Intérêt	159 970,67 €	164 969,28 €	219 792,80 €

Il est donc proposé de retenir la proposition de la Banque Postale.

Avec pour caractéristiques principales caractéristiques du contrat de prêt

Montant du contrat de prêt : 1 450 000 €
Durée du contrat de prêt : 25 ans
Objet du contrat de prêt : financer les investissements
Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0.84%
Echéances d'amortissement : périodicité trimestrielle

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

Délibération votée à l'unanimité par 11 voix pour.

Décision modificative pour paiement échéance de prêt CAM 2.

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée de la nécessité de faire une décision modificative au budget primitif 2019, afin de pouvoir financer la première échéance du prêt à contracter auprès de l'établissement bancaire La Banque Postale.

SECTION D'INVESTISSEMENTS :

Dépenses. Code opération 112 CAM 2	
Frais d'études chapitre 20 article 2031	- 13 045.91 €
Recettes. article 1641 remboursement emprunts	+13 045.91 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Chapitre 22 dépenses imprévues de fonctionnement	- 3 924.67 €
article 66111 intérêts d'emprunts intérêts d'emprunt	+3 924.67 €
Chapitre 22 dépenses imprévues de fonctionnement	-587.00 €
Chapitre 11 Achat de prestations de services 6042	+ 587,00 €

Délibération votée à l'unanimité par 11 voix pour.

Classe découverte 2020 - école Alphonse Theeten.

Compte rendu de conseil du 05/09/2019
Serveur – conseil municipal – 2019

L'équipe enseignante souhaite réitérer le principe de classe de découverte pour l'année scolaire 2019-2020. Un voyage dans le Périgord est actuellement à l'étude et il est demandé au Conseil de s'exprimer afin de pouvoir réserver le séjour et engager la dépense sur le budget de la commune.

Ce séjour est évalué à +/- 23 000 euros hors transport pour 38 enfants et 2 accompagnants bénéficiant de la gratuité.

Une participation des familles d'un montant de 120 € par enfant sera demandée ainsi qu'une participation du PEPSE (+/- 1 600€) soit environ 6 200 euros au total.

Les familles pourront échelonner le prix du voyage en 4 fois (4X30€). L'intégralité du paiement du voyage devra être effectuée avant la date de départ en séjour.

Il est donc proposé au conseil de voter sur le principe de ce voyage et d'autoriser Monsieur Le Maire à engager la dépense de réservation sur le BP 2019 et le solde sur le BP 2020.

Le montant de la participation des familles sera inscrit sur les budgets 2019 et 2020 en section recettes de fonctionnement, article 7066.

Délibération votée à l'unanimité par 11 voix pour.

INFORMATIONS

-Monsieur Le Maire indique la reconduction du marché restauration scolaire à la société Sobrie restauration. La société a maintenu son offre de service sans augmentation du prix des repas.

-Il est ensuite procédé à la présentation du projet d'implantation d'une plate-forme logistique de 30 000 m² qui serait construite par la société Prologis dans la zone industrielle sur le territoire de la commune. Le projet prévoit de démolir l'ancienne usine Fives Industrie dont les activités ont cessé en 2016. Compte-tenu de la prévision de trafic de 700 camions / jour supplémentaires annoncé dans l'étude d'impact, une enquête publique sera diligentée par la MEL et la Préfecture.

-Monsieur Le Maire invite les élus à la présentation de la « Maison des associations » le 7 septembre lors du forum des associations.

- Il confirme la présence de Monsieur Marc Dupré en tant que correspondants DMD (Défense Militaire départementale) à une réunion qui aura lieu à Willems le 11 septembre.

-Un point budget est présenté brièvement par Le Maire à l'assemblée avec un objectif de résultat qui sera atteint pour l'année 2019.

-Il est également rappelé la réunion pour une mutuelle solidaire proposée aux Noyellois le 12 septembre

-Enfin, l'opération de nettoyage volontaire de la commune et ses abords appelé : « World Cleanup Day 2019 », initiée par Hélène Sergeant, est confirmée pour le 21 septembre avec rassemblement en Mairie à 9h pour répartition des groupes et quartiers. .

Fin du Conseil municipal à 20h15